



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 34	
Nombre de suffrages exprimés : 39 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, , Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Stéphane HOUSIER, Olivier PARADIS, Laëtitia POUZADOUX, Guillaume LAURENT

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_136 : Création de postes en accroissement d'activité
--

Fonction publique - Personnels contractuels

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

Afin de faire face à des surcroûts d'activité temporaires ou pour effectuer des remplacements de courte durée, il est nécessaire de recruter au titre de l'article L332-23 du code général de la fonction publique.

Cela permet d'embaucher rapidement des agents dans les structures ou les services pour des périodes courtes.

Les services ressources humaines faisant face à un surcroît de travail pour la saison estivale, et compte tenu de l'absence d'un agent, il est proposé la création d'un poste en ATA :

- Service : Moyens généraux
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint administratif
- Temps de travail : 35 heures

Par ailleurs, suite à l'intégration d'agent technique au SDIS en tant que sapeur pompier stagiaire, il est proposé la création d'un poste temporaire en l'attente de sa titularisation :

- Service : Moyens généraux
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint technique
- Temps de travail : 35 heures

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

Un poste d'adjoint administratif à temps plein est créé jusqu'au 31 décembre 2026, et un poste d'adjoint technique à temps plein est créé jusqu'au 30 juin 2027.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 3 :

Le président pourra procéder au recrutement et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 3 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement